

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 967 prescrivant interdiction de se présenter à une session du permis de conduire.

n° 967

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
1 juillet 1964

Numéro JO  
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro  
1 août 1964

### TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de se présenter à une session de permis de conduire avant une durée de: Un mois. au sieur Elmi Ali Sougal: somali issa oroné abar walal, né en 1941 à Ambouli, de Al Sougal et de Moslino A, aide-chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 6, boulevard 27, maison 15. en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « B » ; Six mois; dû sieur Abdiliahi Guelleh Fayeh, somali issa fourlabah, né vers 1940 à Doudah (C.F.S.), de Guelleh Fayeh et de Aïcha Aden. chauffeur. demeurant à Lovada. en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « D »: Six mois, au sieur Abdillahi Mohamed Farah, né vers 1944 à Djibouti, de Mohamed Farah et de Ibado Kalinleh, aide-chauffeur. demeurant à Djibouti. quartier 4. boulevard de Gaulle, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie « B » : Six mois, au sieur Waberi Obsieh Illtire, somali issa oroné guelkwalal, né vers 1946 à Ali-Sabieh, de Obsieh Illtire et de Robo Arreh, demeurant à Djibouti, quartier 6, rue 9, maison 32, en vue de l'obtention des permis de conduire catégories «A 15 et «A 16: Six mois. au sieur Mohamed Ibrahim Ismaël. Somali issack abar awal abdallah saad, né en 1947 à Argueissa (R.S.), de Ibrahim Ismaël et de Aïcha Souleiman, employé à la station-service « Caltex », demeurant à Djibouti, quartier 3, à proximité du dispensaire Andrieu, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «B » ; Six mois, au sieur Elmi Foureh Akal, somali issa odagob, né en 1924 à Ali-Sabieh, de Foureh AKal et de Asseih Meraneh, mécanicien, demeurant à Djibouti, quartier 6, avenue 27, maison 27, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «B ». Six mois, au sieur Mohamed Mafoud Ahmed, arabe adrani, né en 1942 à Djibouti, de Mafoud Ahmed et de Radia Loita, magasinier, demeurant à Djibouti, quartier 4, rue 12, maison 8, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «<B> : Six mois, au sieur Mohamed Ali Ibrahim, afar, né en 1926 à Obock, de Ali Ibrahim et de Fatouma Bourhan, demeurant à Djibouti, quartier 4, boulevard 1, maison 30, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «B » : Six mois, au sieur Amin Moukred Seif, arabe agbari, né en 1944 à Djibouti, de Moukred Seif et de Fatoum Saïd, demeurant à Djibouti, quartier 1, boulevard 12, maison 13, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «B » ; Un an, au sieur Issa Egueh Sougal, somali issack abar awal, né vers 1935 à Djibouti, de Egueh Sougal et de Kayibo Nour, vendeur de pain, demeurant à Djibouti, quartier 8, boulevard 20, maison 130, en vue de l'obtention du permis de conduire catégorie «B ».